



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
11 juin 2011
Français
Original: anglais

Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

Seizième session

Bangkok, 5-8 avril 2011, et Bonn, 6-17 juin 2011

Point 5 de l'ordre du jour

Rapport de la session

Projet de rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa seizième session

Rapporteur: M. Miroslav Spasojevic (Serbie)

Table des matières

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La première partie de la seizième session du Groupe de travail spécial s'est ouverte le 5 avril 2011 au Centre de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies à Bangkok (Thaïlande).
2. Le Président du Groupe de travail spécial, M. Adrian Macey (Nouvelle-Zélande), a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux Parties et aux observateurs.
3. La deuxième partie de la session du Groupe de travail spécial s'est ouverte le 7 juin 2011 à l'hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne).

(À compléter)

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

4. À sa 1^{re} séance, le 5 avril, le Groupe de travail a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/AWG/2011/1).

5. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection du Bureau.
 3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
 4. Questions diverses.
 5. Rapport de la session.

III. Rapport sur les points 2 b) à 4 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Rapport de la session

(Point 5 de l'ordre du jour)

6. À sa séance de clôture, le 17 juin, le Groupe de travail spécial a examiné le projet de rapport de sa seizième session (FCCC/KP/AWG/2011/L.1). À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à achever l'établissement du rapport, suivant les indications du Président et avec le concours du secrétariat.

Annexes

(À compléter)
